



**L'an deux mille dix huit le 27 septembre à 18h30,**

Le Conseil Municipal de la commune de Pleyber–Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry PIRIOU, maire

Étaient présents : Piriou Thierry, Gaouyer Nathalie, Fer Michel, Joël Huet, Croguennec Jean-François, , Larhantec Danièle, Zouaillec Yvon, Vieillard Marie Claude, Goulhen Géraldine, Inizan Frédéric, Crenn Gilles, Christian Jacq, , Da Silva Maria des Lourdes, Le Bozec Sandrine, Kerguillec Julien ,

Absents : Parcheminal Marie Claire (Procuration M Fer), Péran Bruno (procuration T Piriou), Dilasser Martine (Procuration JF Croguennec), Sylvie Rodde (procuration N Gaouyer) Hameury Eddie,

*Secrétaire de séance Joel Huet*

### **Bilan de rentrée scolaire**

Nathalie dresse le bilan de la rentrée scolaire qui s'est bien déroulée avec une ouverture de classe à l'école Jules Ferry

ECOLE			
JULES FERRY	INSTIT	CLASSE	
	MME SERVEUR	CE1	20
	MME LE LOCH	CE2	26
	MR TRORIBE	CE2-CM1-CM2	21
	MME JAOUEN	CM1	28
	MR BRUNEAU	CM2	29
	MR HERENGUEL	CP	20
	MME MORIN	CP	19
	MME BLEUNVEN	CE1 -GS	16
		<b>TOTAL JULES FERRY</b>	<b>179</b>
ROBERT DESNOS	MME CASTEL	TPS-MS-GS	25
	MME COAT MME MORVAN	GS	22
	MME JEANNES	MS	22
	MME D HAMONVILLE MME MORVAN	TPS PS	21
		<b>TOTAL ROBERT DESNOS</b>	<b>90</b>
SAINT PIERRE	MME GUIVARC'H	PS1-PS2-MS	24
	MME MARTIN - MME GUILLOU	GS CP	21
	MME LE ROUX	CE1-CE2	26
	MME LE BIHAN	CE2-CM1-CM2	20
		<b>TOTAL ST PIERRE</b>	<b>91</b>
	<b>TOTAL ENFANTS SCOLARISES</b>		<b>360</b>

Des travaux ont été faits pendant les vacances scolaires d'été, notamment la rénovation de la garderie primaire. Un nouveau mode de fonctionnement depuis la rentrée avec la fin des TAP, des ajustements sont en cours. Le logiciel famille se met en place pour l'instant seul le

pointage est concerné, le portail se mettra en place dès que les services seront en capacité de tout mettre en œuvre pour faciliter et assurer un service efficient. Un gros travail a déjà été engagé pour créer la base qui reprend l'ensemble des enfants des 3 écoles.

**Le centre de loisirs** a connu une affluence identique aux années passées, aussi bien en juillet qu'en août. Les sorties se sont bien déroulées, les équipes ont proposés plusieurs thèmes, appréciés des enfants.

**Le local jeune** n'a pas trouvé son public au mois d'août il conviendra que la commission enfance jeunesse réfléchisse à cette proposition de service.

**La piscine** a connu une fréquentation excellente en juillet avec un temps superbe moindre en juin et août où la météo était peu favorable. Les cours ont été complets sur juin et juillet, l'aquagym a été « pleYbiscité » avec 30 inscrits sur la saison. De gros travaux de rénovation avant saison, extension de l'abri, installation d'un chalet bois pour stockage du matériel, rénovation de la moquette du solarium. Une bonne collaboration avec l'espace aquatique pour la surveillance des bassins

**Salle d'exposition**, une très belle fréquentation liée à la qualité de l'expo d'été 1196 visiteurs des 4 coins de la BRETAGNE et d'ailleurs

### **Travaux de rénovation de l'église Saint Pierre et de deux retables**

Le 10 septembre nous avons rencontré en mairie le cabinet d'architecte EUGENE chargé de la maîtrise d'œuvre et les services de l'ETAT qui ont présenté l'avant projet définitif des travaux .

L'objectif était répartir les travaux sur plusieurs exercices budgétaires compte tenu de l'enveloppe prévisionnelles travaux (estimation fixée à 1 100 000 € HT Avant Projet Sommaire)

Les travaux ont été décomposés en 9 lots traités par marchés séparés

- 1- Installation de chantier
- 2- Restauration des sculptures
- 3- Restauration des décors en polychromie
- 4- Charpente
- 5- Couverture
- 6- Menuiseries bois /peinture
- 7- Electricité
- 8- Vitraux
- 9- Retables

Les tranches de travaux sont ainsi prévues

- |   |      |  |
|---|------|--|
| 1 | 2019 | restauration des façades OUEST du CLOCHER et ASSAINISSEMENT de l'édifice   |
| 2 | 2020 | restauration des façades SUD et NORD (hors mis les deux dernières chapelles compris les VITRAUX et révision de la couverture et de la charpente)             |
| 3 | 2021 | Travaux intérieurs (hors retables)   |
| 4 | 2022 | suite restauration des façades SUD et Nord compris vitraux et révision des couvertures et charpentes. Restauration de la façade EST retables + dépoussiérage |

Prévision de fermeture de l'église le temps des travaux en 2021

Autorisation de travaux a été délivrée par l'ABF

On va donc lancer l'appel d'offre pour la réalisation des travaux selon APD établi par le cabinet Eugène et lancer les dossiers de subvention pour la partie Travaux auprès de l'Etat de la Région et du Département

Début du chantier début 2019

### **-Effacement des réseaux rue Calmette, convention SDEF**

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'Effacement des réseaux BT/EP/FT Rue du Docteur Calmette

Considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de PLEYBER CHRIST afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF

Considérant que l'estimation des dépenses se monte à :

⇒ Réseau B.T. ....	41 896.31 € HT
⇒ Eclairage Public .....	10 475.64€ HT
⇒ Réseau téléphonique (génie civil) .....	15 819.61 € HT
Soit un total de.....	<u>68 191.56 € H.T.</u>

Considérant que selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : .....	0.00 €
⇒ Financement de la commune : .	
41 896.31.€ pour la basse tension	
.1 885.33.€ frais administratif suivi pour la basse tension	
12 570.77€ TTC l'éclairage public	
.....135 € frais administratif suivi pour l'éclairage public	
18 983.53 € pour les télécommunications	
Soit au total une participation de	.75 470.94. €

Concernant les travaux situés Rue du Docteur Calmette ne sont pas coordonnés à ceux de basse tension en raison de l'absence d'appui commun de réseau de télécommunication.

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communication électroniques est désormais calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux.

La participation de la commune qui s'élève à 18 983.53 euros TTC pour les réseaux de télécommunications.

Considérant que les travaux des réseaux de communications électroniques sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF et qu'il y a lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ Accepte le projet de réalisation des travaux d'Effacement des réseaux BT/EP/FT Rue du Docteur Calmette.
- ◆ Accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 75 470.94 euros,
- ◆ Autorise le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF et ses éventuels avenants..

### **-Motion : Signalétique des activités situées en zone rurale**

Monsieur Joel Huet fait part au conseil municipal des difficultés rencontrées par les commerçants pour signaler leurs activités par des enseignes et Pré enseignes

En effet les élus ont le sentiment que cette loi n'est pas adaptée aux communes rurales ou le seul moyen d'annoncer une activité en secteur rural est une enseigne ou pré enseigne.

Plusieurs rendez vous avec les services de l'Etat ont eu lieu avec les commerçants et artisans concernés mais sans qu'aucune réponse concrète n'ait été apportée. Les élus rappellent que le tissu rural est fragile, que les activités implantées hors agglomération ont aussi le droit de vivre et de se développer, ce n'est qu'à cette condition que les communes rurales continueront à se développer

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'heure actuelle ou l'Etat, le Département et la Région incitent les collectivités territoriales à répondre à des appels à projet de redynamisation des centres bourg, il y a incohérence entre cette volonté politique et le code de l'urbanisme qui empêche la signalisation des commerces implantés en zone rurale

Le conseil municipal souhaite qu'une souplesse soit accordée à la mise en application du code de l'urbanisme en ce qui concerne les enseignes et pré enseignes nécessaires au maintien des activités en milieu rural

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,** par 18 voix pour et une abstention

**- Approuve cette motion**

#### **-Subventions**

Les commissions proposent d'attribuer les subventions suivantes

- Patrimoine religieux 420 € Concert de harpe à l'église Saint Pierre
- Courir à Pleyber 350 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

**- Approuve les propositions des commissions**

#### **-Adhésion au service délégué à la Protection des Données du Centre de Gestion du Finistère**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Délégué à la protection des données (DPD) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018.

La fonction de Délégué à la Protection des Données peut être exercée sur la base d'un contrat de service conclus avec un organisme indépendant de l'organisme du responsable du traitement.

Pour permettre aux collectivités territoriales et établissements publics de se mettre en conformité, le Centre de Gestion du Finistère a mis en place ce service.

Monsieur Le Maire propose de faire appel à ce service et de désigner le Centre de gestion du Finistère comme Délégué à la Protection des Données. Il précise que cette désignation fera l'objet d'une notification à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés).

Les modalités d'adhésion à ce service sont précisées dans la convention en annexe qu'il convient d'approuver.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

- Vu Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui entrera (entré) en vigueur le 25 mai 2018 et impose à tous les organismes publics la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD).
- APPROUVE la désignation du Centre de gestion du Finistère comme Délégué à la Protection des Données,
- APPROUVE les termes de la convention d'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données du CDG 29,

- AUTORISE le Maire à signer cette convention et tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.

**-Admission en non valeur, budget principal, cuisine centrale et ALSH**

Sur proposition de Monsieur le Trésorier

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

Article 1 **Décide** de statuer sur l'admission en non valeur des titres de recette du budget cuisine centrale

- L'état 2790980511 pour la somme de 324.45 €
- 2674020811 pour la somme de 1588.25 €

Article 2 **Décide** de statuer sur l'admission en non valeur des titres de recette du budget Centre de Loisirs

- L'état 2675020211 pour un montant de 7.35 €
- L'état 2791600511 pour un montant de 201.76 €

Article 3 **Dit** que les crédits sont inscrits en dépense au budget de l'exercice en cours du budget service assainissement et du budget Centre de loisirs

**- Consultation fourgon espaces verts**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du vol, le 22 septembre, au sein des locaux techniques municipaux, puis de l'incendie du fourgon dédié aux espaces verts

Il propose à l'assemblée de l'autoriser à consulter puis à remplacer le véhicule afin de ne pas handicaper le fonctionnement du service

Montant estimé de l'enveloppe budgétaire 25 000 €

Consultation sous forme de procédure adaptée

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

**AUTORISE** le Maire à consulter

**AUTORISE** le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette affaire

**- Bilan des fêtes patronales**

Julien Kerguillec fait el bilan des fêtes patronales. Beaucoup d'enfants aux jeux du samedi, des jeux bien organisés, des tickets distribués en fonction de la participation. Des retours très positifs sur le feu d'artifices, la sécurisation de parcours de la retraite aux flambeaux est nécessaire, ainsi qu'une sono adaptée.

Les artisans forains ont émis le souhait d'être accueillis.

---